

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Plus que jamais la CGT est aux côtés des travailleurs et travailleuses des TPE, après cette année pas comme les autres

La crise sanitaire liée à la Covid-19 aura mis en avant les « premiers de corvée », dont un certain nombre d'entre vous, salariés des très petites entreprises. Depuis le mois de mars dernier, beaucoup d'entre vous ont sollicité la CGT sur vos droits sociaux, l'activité partielle, le droit de retrait, la santé au travail, la prévention, vos conditions de travail, votre emploi... La crise sociale qui s'est installée menace aujourd'hui un grand nombre d'emplois. Dans les TPE, ces questions risquent d'être une nouvelle fois invisibilisées, face aux situations des grands groupes. Bien que vous n'ayez pas de syndicat dans votre entreprise, la CGT est toujours là,

à vos côtés, pour vous écouter, vous conseiller, vous aider à vous organiser, revendiquer et pour construire avec vous le monde de demain. Notre responsabilité est grande aujourd'hui, pour mener ensemble la bataille face aux urgences sociales et climatiques. Les élections TPE auront cette année un retentissement particulier. Alors que vous avez rarement l'occasion de vous exprimer, ce scrutin sera l'occasion de renouveler votre confiance en la CGT et de nous donner de la voix pour porter ensemble un projet de progrès social et environnemental. Pour gagner de nouveaux droits, donnez-vous le droit de voter CGT !

Salariés du particulier employeur, assistantes maternelles, salariés travaillant dans les petits commerces, des associations, des entreprises de l'artisanat, des petites entreprises sous-traitantes, des hôtels-café-restaurants, des petites structures du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, de l'enseignement, du sport ou de l'éducation populaire... Vous êtes 4,5 millions à travailler dans les « très petites entreprises » (TPE), employant moins de 11 salariés.

En tant que salariés d'une très petite entreprise, vous êtes appelés à choisir l'organisation syndicale qui vous représentera pendant les 4 prochaines années dans les négociations interprofessionnelles, de conventions collectives, ou dans les instances paritaires régionales... Vous aurez également l'occasion d'élire des femmes et des hommes qui vous représenteront en proximité dans des commissions paritaires régionales des 13 régions métropolitaines et dans les départements d'outre-mer. Vos représentants siégeront dans ces lieux de dialogue social de votre territoire.

Pour améliorer les conditions de vie et de travail des salariés des TPE, revendiquons ensemble :

- **le droit à une véritable démocratie** dans l'entreprise permettant aux salariés de participer à l'organisation du travail et de garantir les conditions de son exercice ;
- **l'obtention d'un Code du travail** du XXI^e siècle et de droits interprofessionnels de haut niveau, garantissant des « droits sociaux fondamentaux » pour toutes et tous les salariés ;
- **la mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle »** afin qu'aucun salarié ne subisse plus de rupture dans ses droits sociaux ;
- **des politiques publiques pour l'emploi,**

la réindustrialisation et la relocalisation de filières d'activités, intégrant les TPE et permettant la reconnaissance de la responsabilité sociale des entreprises « donneuses d'ordres » envers les salariés des entreprises sous-traitantes ;

- **la reconnaissance du « développement humain durable »**, fondé notamment sur la revalorisation du travail, la préservation de l'environnement et l'anticipation des transitions nécessaires pour que l'activité humaine ne porte pas atteinte à l'avenir de la planète ;
- **la reconnaissance du travail** par le salaire et la prise en compte des qualifications ou des certifications dès l'entrée dans l'entreprise ainsi que de l'expérience acquise ;
- **une réforme juste des retraites**, sans

décote, afin de répondre aux besoins de la population et de prendre en compte de la pénibilité de certains emplois ;

- **l'égalité réelle** entre les femmes et les hommes ;
- **une meilleure organisation du travail**, sans autoritarisme, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle, et donc des services publics de qualité : crèches de proximité, transports en commun...
- **la mise en place de mesures** pour permettre aux salariés d'avoir un droit prioritaire de reprise de leur entreprise, sous forme de coopérative par exemple ;
- **un meilleur accès aux aides publiques** et aux crédits bancaires pour les TPE afin de mieux financer le travail et d'améliorer la vie des salariés.

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Services de l'automobile

Les élections professionnelles au sein des TPE des services de l'automobile se tiendront du 22 mars au 4 avril 2021 !

Les services de l'automobile, c'est quoi ?

- 414 500 salariés ;
- 141 900 entreprises dont 56 685 TPE.

173 083 travailleurs seront donc concernés par ce vote, soit 41,8 % du salariat.

Notre champ professionnel rassemble 14 filières, à savoir :

- les auto-écoles ;
- les garages ;
- les loueurs ;
- les parkings ;
- les poids lourds ;
- les services rapides ;
- les stations-service ;
- les contrôles techniques ;
- la déconstruction et le recyclage.

Toutes ces filières sont réunies au sein d'une seule et même convention collective : la convention collective nationale des services de l'automobile (CCNSA).

Minima garantis

Depuis le 1^{er} février 2020, les minima garantis ont évolué (aucun salarié ne peut être payé en dessous de ces minima, exemple échelon 3 à 1 601 € bruts par mois).

Prévoyance

La prévoyance est obligatoire dans la convention, vous êtes couvert lorsque vous êtes en maladie (exemple : jusqu'au 45^e jour de maladie, maintien du salaire. Du 46^e jour au 181^e jour, c'est la prévoyance qui prend le relais...).

Capital de fin de carrière

Lorsque vous serez en âge de prendre votre retraite, vous disposerez, suivant les années passées dans la branche, d'un capital pouvant aller jusqu'à 25 482,40 euros pour 41 années de présence dans la profession.

Il y a aussi, l'Apasca, le grand comité d'entreprise pour tous les salariés des services de l'auto. **L'Apasca vous accompagne dans votre vie quotidienne**, dans des domaines aussi variés que les vacances, les loisirs et les spectacles, les séjours scolaires, les études des enfants.

Vous pouvez faire appel à vos administrateurs, qui comme vous, sont salariés dans les différentes filières de la branche. Ils participent chaque mois à des réunions afin de négocier et d'acquiescer des droits nouveaux. Ils organisent des consultations régulières afin d'améliorer la convention collective nationale des services de l'automobile.

Vous l'aurez compris, notre ambition est de nous adresser à un maximum de salariés des très petites entreprises, car ces salariés n'ont pas ou peu de contact avec les syndicats.

Notre enjeu revendicatif n'est-il pas de conquérir les mêmes droits pour tous les salariés, petites ou grandes entreprises ? La FTM-CGT revendique entre autres :

- un Smic à 1 800 € bruts ;
- une prime d'ancienneté, Un 13^e mois ;
- un temps de travail de 32 heures hebdomadaire ou 200 jours pour les forfaits jours ;
- la retraite à 60 ans pour tous et la reconnaissance de la pénibilité.

Quand je vote et fais voter aux élections TPE, pour la CGT, du 22 mars au 4 avril 2021, je me donne le droit de conquérir des droits nouveaux et de défendre mes droits présents.

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Pourquoi dois-je voter aux élections TPE et voter CGT ?

Quand je me donne le droit de voter CGT aux élections TPE, je participe à déterminer la représentativité de la CGT en lui donnant le droit de négocier, de proposer pour améliorer mes conditions de travail, mon salaire, mes futurs droits à la retraite, mon temps de travail, mes droits à congés... au travers des négociations nationales ou dans les conventions collectives.

Je donne aussi du poids à la CGT pour me représenter dans les Conseils des Prud'hommes ou les commissions paritaires en région. Les mandatés CGT défendront mes droits et porteront les revendications construites par la CGT avec les salariés des TPE lors de rencontres organisées sur le territoire.

Et l'encadrement, quelle place dans les TPE et dans cette élection ?

Avec plus de 80000 syndiqués dans l'encadrement, la CGT porte les aspirations spécifiques des cadres et professions intermédiaires dans les négociations et les défend dans les conseils de prud'hommes. Forfaits jours, exercice de la responsabilité professionnelle, management, reconnaissance de nos qualifications, télétravail et droit à la déconnexion... la CGT, via son Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens, offre un cadre spécifique pour permettre à l'encadrement de faire entendre ses aspirations. Organiser cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés permet à la CGT d'éviter les pièges de la division entre catégories et de faire converger les attentes et les intérêts de l'ensemble du salariat. La CGT vient par exemple de gagner un accord national interprofessionnel renforçant le statut cadre que les employeurs voulaient supprimer. Cet accord garantit des droits interprofessionnels, notamment l'accès à une prévoyance spécifique pour tous les cadres quelle que soit la taille de leur entreprise, ce qui empêche le *dumping*.

Ensemble, donnons-nous le droit, et relevons le défi d'une participation importante à cette élection TPE du 22 mars au 4 avril 2021.

Un syndicat, à quoi ça sert dans une TPE ?

En me syndiquant, je me donne le droit de ne plus être isolé, pour défendre mes intérêts, qu'ils soient collectifs ou individuels. Organisé dans un syndicat, je me donne le droit de me défendre, de construire les revendications avec d'autres salariés des TPE et des entreprises plus grandes.

Dans ces petites entreprises, la proximité des rapports avec l'employeur ne rend pas faciles les échanges et l'affirmation de mes besoins au sujet de mes conditions de travail, mon salaire ou la reconnaissance de diplôme à l'embauche. En me syndiquant, je me donne le droit de trouver un lieu de solidarité pour échanger, être informé sur ma situation professionnelle, sur le respect de l'application de mes droits. À la CGT, des structures de proximité sont présentes sur tout le territoire ; elles sont là pour nous donner le droit de nous organiser.

Quand je vote et fais voter aux élections TPE, pour la CGT, du 22 mars au 4 avril 2021, je me donne le droit de conquérir des droits nouveaux et de défendre mes droits présents.



Rendez-vous sur le site cgt-tpe.fr pour plus d'informations, les dernières actualités, des témoignages, les réponses à vos questions les plus courantes...

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Centre-Val-de-Loire

Près de 160 000 salariés des TPE (très petites entreprises, de moins de 11 salariés) de la région Centre-Val-de-Loire vont pouvoir s'exprimer pour la troisième fois. En 2016, avec seulement une participation de 8,8 %, les salariés ont, à nouveau, placé la CGT en tête avec 23,3 % des voix devant FO qui obtenait 14,7 % et la CFDT 14,4 %.

Voter CGT, c'est vous donner les moyens de faire progresser votre situation, c'est adresser un message fort au patronat et au gouvernement pour :

- l'abrogation des lois El Khomri, Rebsamen et des ordonnances Macron ;
- l'augmentation des salaires ;
- l'égalité salariale entre les hommes et les femmes ;
- l'amélioration de vos conditions de travail ;
- la conquête d'un Code du travail du XXI^e siècle ;
- une Sécurité sociale couvrant 100 % des besoins de santé ;
- obtenir des droits nouveaux.

Le premier enjeu pour vous, salarié-e des TPE, c'est de donner la force à l'organisation syndicale de votre choix de désigner vos représentants à la CPRI (commission paritaire régionale interprofessionnelle). Les CPRI siégeront au niveau de chaque région. Les mandats de la CGT, issus de cette élection, interviendront pour que ces CPRI soient retranscrites au niveau départemental voire local dans les villes préfectorales et sous-préfectorales pour être au plus près de vous et de vos préoccupations.

Le deuxième enjeu est la représentativité syndicale : cette représentativité prend en compte les élections dans les 3 fonctions publiques ajoutées à celles des grandes entreprises et celles dans les TPE.

Cette représentativité va donner la possibilité à des organisations syndicales (dès lors qu'elles obtiennent au moins 8 %) de négocier ou ratifier des accords notamment sur :

- les revalorisations de salaires ;
- les conditions de travail ;
- la réglementation du travail ;
- l'organisation et la durée du travail.

UNE FORCE SYNDICALE À VOS CÔTÉS

La CGT se bat pour le progrès social. Cette ambition syndicale l'a conduite, avec ses élus et mandatés, à formuler des propositions, défendre des revendications en s'appuyant sur les salariés.

La CGT agit pour l'unité des salariés dans l'action et que toute négociation soit placée sous votre contrôle.

Attachée à des valeurs de solidarité, de justice sociale, de paix, la CGT lutte contre toutes les discriminations, les politiques qui tendent à diviser les salariés, opposer celles et ceux dont les intérêts sont communs.

Intervenant, au quotidien, sur les revendications et la situation concrète vécue par les salariés, la CGT revendique, propose et agit pour la défense des intérêts de tous les salariés, elle se bat aussi pour contribuer au changement de société.

La CGT combat la régression sociale, les politiques d'austérité, les réformes et les lois qui conduisent aux reculs sociaux, à l'exemple des ordonnances Macron ou encore les réformes des retraites et de l'indemnisation du chômage. Mais elle se bat surtout pour des objectifs revendicatifs inscrits dans la conquête du progrès social.

Voter CGT, c'est vous donner la garantie de pouvoir compter sur des représentants qui s'engageront sur ses valeurs et mèneront leur activité sous votre contrôle.

Voter CGT, c'est vous donner les moyens dans les très petites entreprises de faire entendre un message à vos directions et donner de la force à vos revendications.

Voter CGT, c'est faire le choix du progrès social, de l'amélioration de vos conditions de vie et de travail.

LES ENJEUX DE CETTE ÉLECTION

La représentativité de chaque organisation syndicale conditionnera le nombre de conseillers prud'hommes proportionnellement aux résultats pour chaque syndicat. Elle conditionnera le nombre des représentants dans différents organismes, commissions et lieux où le syndicalisme est amené à intervenir pour représenter les salariés.

Voter CGT, c'est dire au patronat et au gouvernement :

- nous ne voulons pas travailler plus pour gagner moins ;
- nous voulons de nouveaux droits pour conforter ceux existants ;
- nous voulons un vrai droit syndical et une vraie représentation collective des salariés dans toutes les entreprises.

Liste des candidats



NIZON

Marie-Josée

Secrétaire administrative



LINGER

Emmanuel

Chauffeur-livreur



COCCIA

Marina

Secrétaire administrative



GUILPAIN

Pascal

Dessinateur-projeteur



CHARRON

Nathalie

Employée polyvalente



LEBLANC

Max

Artiste dramatique



DELAROCHE

Rebecca

Employée polyvalente



RAMIRO

Aurélio

Secrétaire
départemental CGT



LAMAMY

Marinette

Emploi familial



CORDAT

Philippe

Cadre